

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 19 Novembre 2018
à 18 heures 30 à la Mairie

Ordre du jour :

- **Enfouissement des réseaux et éclairage public**
Etat d'avancement des travaux

- **Voiries**
Curage des fossés et des canalisations d'eaux pluviales
Réfection des chemins communaux (gravillons)

- **Eglise**
Bilan des travaux

- **Logement de la Mairie**
Proposition de location

- **Déclaration de travaux**
Projet de clôture de Mr Xavier PLOMION

- **Projet de vente de la ruelle Rue Martin Tonnelier**

- **Développement durable – Etude de faisabilité**
Demande de subvention

- **Inventaire communal**

- **Demande de droit de place – Commerce ambulant Food Truck**

- **Fêtes et cérémonies - Bilan et prévision des manifestations**
Jubilé de Mr et Mme Sylvain COGNON
Citation à la mémoire de Mr Francis DE HONDT ancien Conseiller Municipal

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

Etaient absents non excusé : Monsieur Jean-François LEVEQUE

Madame Sophie COGNON est nommée secrétaire.

Monsieur Le Maire présente le précédent compte rendu qui est validé à l'unanimité des membres présents.

Enfouissement des réseaux et éclairage public

Etat d'avancement des travaux

La séance ouverte, Monsieur Le maire expose l'avancement des travaux d'enfouissement de réseaux. A ce jour ENEDIS effectue les contrôles du réseau neuf avant la mise sous tension, ensuite l'entreprise RAMERY pourra procéder aux raccordements des riverains, à la dépose des poteaux et à la réfection restante des trottoirs.

Le contrôleur ne souhaite pas donner de date de mise en service.

Les sous-traitants d'ORANGE posent actuellement le nouveau réseau et devraient terminer de raccorder l'ensemble des riverains avant le 15 décembre 2018 en réseau cuivre, en remplacement du réseau existant. La pose de la fibre et sa mise en service au profit des personnes qui le souhaitent se fera au printemps 2019.

Les subventions annoncées sont pour l'instant réglées sous forme d'acomptes. Le Maire présente et explique le tableau chiffré du financement de ces travaux.

Salle des fêtes, préau et aire de jeu

L'ensemble des travaux a coûté 54 591,68 € hors taxe. Les subventions accordées s'élèvent à 31 715,46 €.

Le reste à charge pour la commune est de 22 876,22 € sur les travaux subventionnés.

Une discussion est lancée sur proposition du premier adjoint quant à l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes. Cette salle est désormais régulièrement louée et Monsieur Régis DELAHAYE propose d'ajouter un congélateur aux équipements existants. Il présente un devis de 450,00 € TTC du magasin BAPOMENAGER de Bapaume.

Madame Allison PETIT dit que l'entreprise est plus chère que la concurrence.

Monsieur Philippe TRUFFAUX explique qu'il est possible de payer un peu plus cher un produit si on fait travailler une entreprise locale et si cela peut permettre de garantir un service après vente plus rapide. La majorité des conseillers est en accord avec ce principe.

Madame Sophie COGNON propose de demander un devis pour un lave-vaisselle.

Il est décidé de chiffrer les différentes possibilités d'aménagement et de revenir sur ce dossier lors d'une prochaine séance.

Voiries

Suite aux inondations de juin dans la Rue de Bapaume, le Conseil Municipal avait donné son aval au Maire pour faire réaliser les travaux d'entretien qui s'imposent.

Avec l'association EVE, en juillet, le fossé a été curé rue de la Croix et les herbes ont été fauchées sur la longueur, les arbres et taillis ont été abattus. Le réseau de canalisation d'eaux usées a été curé par machine aspirante rue de Barastre et rue de la Croix. Les regards ont été vidés de leurs graviers Rue de Bapaume. Une extension des travaux de RAMERY a permis également de poser des grilles de récupération des eaux de ruissellement en bas de la rue Martin Tonnelier.

L'ensemble des prestations a été réalisé pour 4 884 € TTC.

80 tonnes de galets de voirie ont été livrés et mis à disposition des agriculteurs pour l'entretien des chemins.

Eglise

Monsieur Philippe TRUFFAUX fait remarquer qu'il n'est pas normal que l'employé communal ne nettoie pas les marches de l'église avant les cérémonies religieuses.

Le Maire lui répond qu'il fait procéder au nettoyage quant il est averti des célébrations au préalable et qu'effectivement l'employé communal aide les associations locales chaque fois que nécessaire, raisonnablement.

Le Maire affirme que, depuis avril 2014, les affichages ne sont plus faits à l'église et qu'il a demandé à Mesdames Odile HIEZ, Elisabeth HOMBERT et Irma HIEZ de lui donner les dates et heures de messes afin de les inclure dans le journal communal et de pouvoir procéder au nettoyage du parvis. A ce jour cela n'est toujours pas fait. Il déplore que la population ne soit pas avertie de ces événements.

Il demande à Monsieur Philippe TRUFFAUX de bien vouloir faire remonter ces informations aux personnes concernées.

Suite à la présence de nombreux pigeons, le Maire annonce que la BRIF doit procéder aux réparations des grillages pour régler ce problème.

Le Maire est toujours en attente du rapport de l'architecte pour l'état de l'église.

A ce jour, la commune n'a plus de nouvelles du Département, il sera relancé.

Les vitraux changés par l'artisan POLLET ont été réglés pour 2 243,48 € TTC. La facture a été envoyée à l'assurance pour dédommagement.

La pose des grillages de protection des vitraux par l'association BRIF de Bapaume s'est élevée à 2 050.00€ TTC.

Logement

Le logement de la Mairie est vacant. Monsieur et Madame TANBARE ont libéré le logement le 27 octobre 2018. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour louer ce logement aux mêmes conditions et au même tarif que les anciens locataires

Déclaration de travaux

Monsieur Le Maire présente la demande d'extension de clôture de Monsieur Xavier PLOMION dans les limites de sa propriété. Le Conseil Municipal accepte cette demande.

Ruelle

Le service du cadastre a déclaré ne plus se prononcer sur la valeur des parcelles de petite taille. Le Maire explique qu'en cas de vente de la ruelle il faut passer par un géomètre pour en faire le bornage avant la vente par un notaire.

Monsieur Philippe TRUFFAUX dit que la commune n'est pas obligée de vendre cette parcelle bien que Monsieur Pierre NIZART, propriétaire voisin et demandeur, s'appuie sur des documents de Conseils Municipaux antérieurs qui confirment le souhait pour la commune de vendre cette parcelle dite « la ruelle ».

Le Maire propose qu'un échange soit fait avec la commune pour réaliser du stationnement en bord de route rue Martin Tonnelier.

Aucune décision n'est prise, ce dossier est reporté.

Développement durable

Le Maire explique qu'un couple d'ingénieurs d'Achiet-Le-Grand Madame Carole EBER et Monsieur Florian KUBACKI sont partis traverser le Canada d'Est en Ouest et participent à des projets chez l'habitant d'éco-construction, de permaculture, d'autosuffisance. Il propose de leur accorder une subvention de 300,00 €. En échange, ils accompagneront les projets d'aménagement en faveur de l'économie d'énergie collective et de la croissance verte de la commune par leurs conseils.

Monsieur Jean-Noël FRASSAINT fait remarquer à l'assemblée que rien ne garantit qu'ils accompagneront nos projets dans le futur.

Madame Allison PETIT ne souhaite pas que la commune investisse dans un projet porté par des personnes qui ne sont pas de la commune.

Le Maire rappelle que la commune a rendu service à des associations. Elle a pu bénéficier de leurs aides sur les projets communaux, notamment des aides matérielles ou de conseils qui ont permis d'économiser de l'argent public.

Allison Petit et Jean-Noël Frassaint votent contre, Philippe Truffaux s'abstient, Nathalie Gibaut, Sophie Cognon, Régis Delahaye et Michel Flahaut votent pour.

Le projet est adopté.

Délibération 2018/025

Inventaire communal

Suite au remplacement des 10 anciens radiateurs à la mairie, Monsieur Le maire informe l'assemblée qu'il souhaite en faire don à l'association AIR de Ervillers. Ils avaient été achetés en juillet 2003 pour la somme de 792,25 € HT.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Ils seront retirés de l'inventaire communal.

Demande de droit de place – Commerce ambulant Food Truck

Monsieur Le Maire présente la demande de Monsieur et Madame TURQUET de Neuville-Bourjonval qui souhaitent installer un commerce ambulant de type Food Truck, spécialités tacos, tous les jeudis soirs sur la place du village.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à titre gratuit.

Fêtes et cérémonies - Bilan et prévision des manifestations

Jubilé de Mr et Mme Sylvain COGNON

Citation à la mémoire de Mr Francis DE HONDT ancien Conseiller Municipal

Le jubilé de Monsieur et Madame Sylvain Cognon a été célébré pour 20 ans de mariage.

Lors des obsèques de Monsieur Francis De Hondt, un hommage lui a été rendu par le maire au nom de la commune, au titre de ses états de service en qualité d'élu, conseiller municipal de 2008 à 2014 et pour les nombreuses activités auxquelles il a participé sur la commune, avec son épouse, Eliane.

Abonnement du connecteur « BL CONNECT DONNEES SOCIALES ».

La séance ouverte, Monsieur Le Maire informe que le prélèvement à la source est prévu le 1^{er} Janvier 2019.

Il propose que SEGILOG BERGER- LEVRAULT installe un connecteur de données sociales afin de faciliter ce travail.

Le coût de l'installation est de 99,00 € HT.

Il présente le contrat d'abonnement de SEGILOG BERGER –LEVRAULT pour l'abonnement de ce connecteur pour un montant de 39,00 € hors taxe par an, d'une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter l'installation du connecteur
- d'accepter le contrat d'abonnement pour 3 ans de SEGILOG BERGER- LEVRAULT de 39,00 € hors taxe par an.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Délibération 2018/021

Situation de Madame Yvette NIZART

Madame. Nathalie GIBAULT alerte le Conseil Municipal sur la situation de Madame Yvette Nizart qui est tombée devant chez elle le vendredi 16 novembre alors qu'elle allait chercher son courrier à la boîte aux lettres. Elle a été retrouvée assise sur ses marches, une bosse au front et a été remise dans son logement avec l'aide de Monsieur Régis DELAHAYE.

Il a été constaté la mauvaise odeur et l'insalubrité notoire des lieux mais aussi le mauvais état de santé apparent de Madame NIZART.

Le maire fait savoir qu'il a tenté de joindre Monsieur Guy NIZART, son fils, sans succès depuis plusieurs mois. A la demande du Conseil Municipal, il est autorisé à prendre les dispositions afin de garantir une prise en charge de cette situation par les services du département.

Centenaire de l'armistice

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune a acheté 95 drapeaux pour la somme de 916,75 € TTC afin que les habitants puissent pavoiser leur habitation à l'occasion de cette commémoration.

Indemnités de confection de budget du Receveur. Année 2018.

La séance ouverte, Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Receveur Municipal, aide à la préparation de divers documents budgétaires et perçoit à ce titre une indemnité fixée à 30,49 Euros, conformément à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Il est décidé par la présente délibération d'accorder à Madame Michèle ADAMSKY Receveur Municipal, le bénéfice et le montant de l'indemnité pour confection des budgets.

Délibération 2018/022

Dédommagement sinistre

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des vitraux de l'église avaient été cassés en juillet 2018.

La déclaration de sinistre avait été envoyée à l'assurance CCNF de Arras. Les travaux de réparations avaient été estimés à 2243,38 €.

L'assurance CCNF de Arras propose de rembourser la commune à hauteur de 2 243,38 €.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la somme de 2 243,38 € en dédommagement de ce sinistre.

Délibération 2018/023

Dédommagement sinistre

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des vitraux de l'église avaient été cassés en juillet 2018.

La déclaration de sinistre avait été envoyée à l'assurance CCNF de Arras. Les travaux de réparations avaient été estimés à 2243,48 €.

L'assurance CCNF de Arras propose de rembourser la commune à hauteur de 2 243,48 €.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la somme de 2 243,48 € en dédommagement de ce sinistre.

La présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais pour visa.

Elle annule et remplace la délibération N° 2018/023 ayant le même objet.

Délibération 2018/026

Loyer du logement de la mairie

La séance ouverte, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la famille TANBARE a libéré le logement de la mairie le 27 octobre 2018.

Le montant mensuel du loyer du logement à l'étage de la mairie avait été fixé à 500,00 € charges comprises en 2017.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des membres décide de louer cet appartement dans les mêmes conditions et au même tarif.

Il charge le Maire d'étudier toutes propositions de demandes de locations et l'autorise à signer le contrat de location et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2018/024

Décision modificative

La séance ouverte, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Article 615231 : Entretien et réparation de voiries : + 4 200,00 €

En recettes :

Article 042/722 Opération d'ordre de transfert : + 4 200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

Article 203 : « Frais d'études » : - 4 200,00 €

Article 040/2131 : Opération d'ordre de transfert + 4 200,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de procéder à ces diverses opérations pour régularisation.

Délibération 2018/027

